ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins spécialistes

Question écrite n° 8676

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les résultats de l'enquête menée par l'UFC-Que Choisir du Rhône qui a présenté sa « carte de la fracture sanitaire » pour quatre spécialités : la médecine générale, la pédiatrie, l'ophtalmologie et la gynécologie où les dépassements d'honoraires rendent la situation critique. La carte ainsi dressée des déserts médicaux dans le département du Rhône pour ces quatre spécialités est inquiétante. Aussi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de pallier les conséquences des départs à la retraite des praticiens et leur non-remplacement.

Texte de la réponse

Réduire les inégalités de santé, permettre un accès aux services qu'un système de santé performant doit garantir en proximité (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent deux enjeux majeurs pour le Gouvernement, qui fondent la stratégie nationale de santé lancée par le Premier ministre le 8 février dernier et dont il a confié la responsabilité à la ministre des affaires sociales et de la santé. Les difficultés d'accès aux soins, matérialisées par des délais de rendez-vous longs ou l'éloignement géographique d'un professionnel, alimentent le sentiment de désertification médicale. En matière de densité médicale, la situation française s'avère paradoxale : le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé (avec une croissance de près de 30 % depuis 20 ans) alors que les inégalités territoriales d'installation des professionnels de santé demeurent particulièrement importantes ; les zones rurales ne sont pas les seules concernées, les banlieues des grandes villes et même certains arrondissements parisiens enregistrent une baisse importante du nombre de médecins de famille. Le « pacte territoire-santé » annoncé par la ministre des affaires sociales et de la santé le 13 décembre dernier procède d'une démarche incitative et décline douze engagements qui constituent un plan global et cohérent autour de trois axes : le premier axe vise à changer la formation et à faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » a été désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. Le second axe concerne la transformation des conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine ou encore l'accélération du transfert de compétences. Le troisième axe consiste à promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en oeuvre concernant les hôpitaux de proximité. Le ministère des affaires sociales et de la santé s'assurera que les priorités du pacte seront mises en oeuvre et que l'implication des acteurs sera bien au rendez-vous. !-- . popup-scroll {overflow :auto !important ;height :500px ;} . button { cursor :pointer ; color : #454545 ; font-size : 10px ; background : #CECFD1 url(/reponses/img/theme_galaxy/buttons. png) repeat-x scroll left top ; border :1px solid #BFC5CB ; padding : 2px 5px 2px 5px ; margin : 5px 10px 10px 0 ; } --.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE8676

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8676
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 octobre 2012, page 6010
Réponse publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3793